

Ordres limités



Cash Management Solution

Ce qu'il faut savoir sur les ordres limités

Si vous souhaitez effectuer une opération de change (FX), il vous est possible de donner un ordre en indiquant le cours auquel il doit être exécuté. Le Credit Suisse surveillera votre ordre en permanence sur les marchés du monde entier et conclura la transaction dès que le cours souhaité est atteint.

Montant minimum des ordres limités:

- 250 000 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère) si l'ordre est communiqué par téléphone.
- 100 000 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère) si l'ordre est saisi directement par le client dans mySolutions.

Un ordre limité comporte toujours une durée de validité.

Il existe différents types d'ordres limités qui sont expliqués ci-après.

Ordre unique: Take Profit

Il s'agit de la forme la plus courante d'ordre limité. L'objectif est de conclure la transaction à un cours plus favorable que celui du moment sans devoir surveiller le marché. On parle souvent de «take profit order».

Le Credit Suisse conclut la transaction pour vous si le cours atteint le niveau défini dans le délai imparti.

Ordre unique: Stop Loss

L'ordre take profit et l'ordre stop loss diffèrent principalement en ce sens que ce dernier sert habituellement à limiter les pertes potentielles sur une transaction. Par conséquent, son cours prédéfini doit toujours être moins favorable que celui du cours actuel. Le négociant exécute la transaction dès que le cours du marché atteint le niveau fixé. Si les conditions de marché sont instables, il peut y avoir un écart entre le cours visé et le cours d'exercice réel. On appelle cet écart «slippage».

If Done/One Starts the Other (OSO)

L'OSO (One starts the other) est une combinaison de deux ordres, soit sous forme d'un «achat suivi d'une vente», soit sous forme d'une «vente suivie d'un achat»: le premier ordre (p. ex. achat) fait l'objet d'une surveillance et c'est son exécution qui déclenche l'activation du second ordre (p. ex. vente).

One Cancels the Other (OCO)

L'OCO (One cancels the other) comprend deux ordres, généralement un take profit et un stop loss. Si l'un d'entre eux est exécuté, l'autre est automatiquement annulé.

Call Level

Si vous n'êtes pas en mesure de surveiller le marché, le Credit Suisse peut vous informer dès que le cours souhaité est atteint. Aucun ordre n'est exécuté. Il s'agit d'une simple communication. Une fois informé par le Credit Suisse, vous pouvez exécuter directement une transaction ou placer un ordre à cours limité.

Contactez-nous

FX Sales Corporate & Institutional Clients
mailbox.dz@credit-suisse.com
credit-suisse.com/devises

| | |
|---------|-------------------|
| Zurich | +41 44 656 68 78* |
| Bâle | +41 61 279 65 00* |
| Genève | +41 22 394 81 55* |
| St-Gall | +41 71 226 61 80* |
| Lugano | +41 91 802 64 00* |

* Les numéros de téléphone de vos correspondants vous seront communiqués. Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés aux fins de sécurité et de formation. En nous appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique commerciale.

CREDIT SUISSE AG
International Trading Solutions
Uetlibergstrasse 231
CH-8070 Zurich
credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Les transactions de gré à gré («OTC») sont des produits dérivés complexes qui ne sont ni standardisés ni titrisés. Ils sont négociés et échangés hors Bourse. Les transactions de gré à gré ne sont pas réglées par le biais d'une chambre de compensation et n'ont pas de marché secondaire. Elles peuvent comporter un risque important. Ils sont de ce fait uniquement destinés aux investisseurs avertis, en mesure d'appréhender et d'assumer tous les risques qui en découlent. La valeur des produits dépend du développement de la valeur de l'actif sous-jacent et de la solvabilité des parties, qui peuvent évoluer au cours du cycle de vie des produits. Une société du CS peut participer à d'autres transactions liées à tout sous-jacent des produits susmentionnés. Ces éventuelles transactions ne sont pas mentionnées dans le présent document. Les dispositions à caractère obligatoire de toute transaction seront définies dans les contrats et les confirmations spécifiques OTC. Vous pouvez vous adresser à votre Relationship Manager, qui vous fournira des informations complémentaires concernant ces produits (p. ex. l'intégralité des conditions). En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.